

Prévention des incendies : l'accès limité à plusieurs espaces boisés de Saint-Nazaire jusqu'au 17 août



Face au risque accru d'incendie lié aux conditions météorologiques, à la sécheresse et aux épisodes de canicule répétés, la Ville de Saint-Nazaire interdit temporairement l'accès à plusieurs espaces boisés de son territoire entre 12h et 00h, en application des mesures de prévention déclenchées par la Préfecture de Loire-Atlantique. Cette interdiction s'applique à compter du 11 août et jusqu'au lundi 17 août 2026 inclus, afin de prévenir les départs de feu et de limiter les risques incendies.

Des restrictions d'accès dans plusieurs espaces boisés

La mesure concerne plusieurs espaces boisés et chemins de randonnée identifiés sur le territoire de Saint-Nazaire, en agglomération comme hors agglomération. L'interdiction d'accès s'applique de 12h à 00h.

Dans les espaces boisés situés en agglomération :

- Chemin de la Source – parking des Jaunais
- Bois de Porcé, de Petit Lerioux au chemin de Porcé
- Prazillon – coulée verte

Saint-Nazaire agglomération

Communiqué de presse

Le 12/08/2026 08:56

- **Bois de la Bouletterie**, rue Anita Conti
- **Bois d'Avalix**, de la route des Landettes à la rue Calmette
- **Bois de la Belle Hautière**, entre la rue Longuet et le chemin de la Prévauté

Hors agglomération, les espaces qui sont concernés :

- **Bois de Joalland**, entre le parking du BMX, chemin des Champs Gris, et la route du Bois Joalland – parking
- **Bois de Joalland**, entre la route de Quelmer et l'allée Beauvilain
- **Bois de Prézégat**, rue Edgar Degas
- **Bois de Beauregard**, entre la route de la Laiterie et la route de la Pierre
- **Bois de Cuneix**, route de l'Île Jacquette
- **Bois situé de la route de l'Île du Passouer vers Costebelle**, chemin de randonnée
- **Bois situé entre la route des Aubinais et la route de Dissignac**, chemin de randonnée
- **Bois de la Ville Heulin**, entre le chemin du Nantais et la route de la Ville Heulin
- **Bois des Forges**, entre le tumulus et la commune de Pornichet, chemin de randonnée
- **Bois de l'étang du Point du Jour**, chemin des Pêcheurs et route du Point du Jour
- **Bois situé route du Grillon, liaison route de Brais**, chemin de randonnée

Une signalétique spécifique est mise en place par les services de la Ville sur les sites concernés. Il est demandé de suivre les recommandations de la Préfecture de Loire-Atlantique.

CONTACT

Saint-Nazaire agglomération — Service presse
presse@saintnazaire.fr